

France/maroc : mariage mixte et conséquences juridiques

Par zeina_old, le 30/07/2007 à 23:40

Bonjour,

Je m'adresse à vous aujourd'hui pour un problème qui concerne la mixité d'un couple francomarocain.

Je suis marocaine d'origine et mon mari est français, notre mariage a été célébré à la mairie en France, mais nous n'avons pas fait les démarches pour le valider au Maroc. Suite à ce mariage, j'ai décidé d'acquérir la nationalité française que j'ai depuis 1 an.

Question 1:

Faire valider notre mariage entraine des démarches lourdes, notamment la conversion de mon mari à l'Islam, chose qu'il n'envisage pas pour l'instant.

Est-il vrai que le fait que notre mariage ne soit pas reconnu au Maroc peut nous porter préjudice, notamment à la frontière ?

Quels documents et quels papiers faut-il présenter pour éviter des soucis (nous avons entendu dire qu'il fallait la carte nationale d'identité marocaine et une copie certifiée conforme par un consulat du Maroc de notre acte de mariage) ?

Question 2:

Si je décide de répudier ma nationalité marocaine, quelles seront les conséquences sur l'héritage de mes parents (mes parents ont mis mon nom de jeune fille ainsi que mon n° de CIN marocaine dans l'acte de propriété d'un appartement qui nous appartient à 50-50 ma sœur et moi (nous sommes 2 enfants seulement)) ?

Question 3:

Répudier la nationalité permet-il d'éviter les problèmes évoqués en question 1 ?

Je vous remercie par avance du temps que vous voudrez bien accorder à ma requête et vous prie de croire en l'expression de mes salutations respectueuses.